

1825 Fuhrmannsbrief von Honfleur nach Talaise

MAGASINS ET MARCHANDISES

ASSURÉS

CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE ROYALE.

MAISON DE ROULAGE
DE LE JUGEUR, AINÉ.

Honfleur, le *Vois sep.* 1825.

L. 15 M^e coton bengale

N^o 444 f. 140..
f. 139..
7. 141..
8. 137..
9. 134..
4450. 141..
1. 139..
2. 139..
3. 137..
4. 143..
5. 141..
6. 140..
7. 143..
8. 140..
4459. 135..
15. 2088 f.

On sera sans recours contre le Commissionnaire dans le cas d'avaries ou manque de Marchandises énoncées en la présente, si au préalable on n'a fait ses diligences contre le Voiturier ou son représentant.

A LA GARDE DE DIEU et conduite de
Voiturier

il vous plaira recevoir

Quinze Ballon Coton Bengale
pesant Deux mille quatre vingt huit
Kilogrammes & demi 2088 f.

D'Envoiy de mm^{rs}. Bientz & f. Courant

marqué et numéroté comme en marge, pesant 2088 f.

qu'ayant reçu, bien conditionné à l'extérieur, devant la porte de votre magasin en *sept* jours après la date à peine de diminution du tiers du prix de sa voiture, que vous lui paierez à raison de *quatre francs cinquante* centimes le cent kilogramme sans qu'il soit responsable des choses fragiles; en cas de déficit ou avarie, l'évaluation en sera faite de suite en présence du Voiturier, et supportée par lui ou son représentant.

Vous lui rembourserez pour timbre, etc., soixante quinze centimes plus,

Monsieur
Le Baillif
Talaisé

Da.

Le Jugeur a^e
pet. (m.)